

RAPPORT MUNICIPAL N° 254

AU CONSEIL COMMUNAL

Lancement du concept d'évolution des rives, en réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Robert JENEFSKY « pour l'enterrement du parking Rive-Est »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le 24 avril 2015, le Conseiller communal Robert Jenefsky déposait une motion intitulée « pour l'enterrement du parking Rive-Est » qui demandait que soit étudiée la mise en souterrain des places de parc de la Grande Jetée, afin de réaménager cette place et les quais jusqu'au débarcadère. Le 13 juillet 2015, la commission chargée d'étudier cette motion décidait de la renvoyer à la Municipalité pour étude dans le cadre du futur plan d'aménagement des rives du lac.

Le présent rapport répond à la demande de la commission ainsi qu'à la motion, et comprend :

- un rappel du contexte de la planification des rives du lac ;
- un état des lieux de l'avancement actuel ;
- la mise en œuvre, pour Rive-Est, de cette planification.

2. Contexte de la planification des rives

Dans le rapport N° 155/2014 du 17 février 2014, intitulé « Concept d'évolution des rives » en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive », la Municipalité proposait de développer une planification souple et évolutive afin de s'adapter aux spécificités des rives du lac.

Réalisé à travers des ateliers créatifs avec les services de l'Administration d'une part, et les acteurs locaux d'autre part, le « concept d'évolution des rives » est constitué :

- d'un rapport stratégique identifiant les lignes directrices synthétiques de l'action communale, les secteurs à enjeux et les actions prioritaires à engager, et
- d'un plan évolutif sous la forme d'un Système d'Information Géographique (SIG).

L'objectif de cette planification est de coordonner et faire évoluer les différents projets en cours ou à venir sur les rives du lac. En effet, de nombreuses opportunités d'améliorations sont souhaitées par divers acteurs et se trouvent à divers stades de maturation. En outre tous les domaines sont concernés : l'urbanisme (dont l'enterrement du parking de Rive-Est est un des grands enjeux, mais aussi le développement du site de Colovray par exemple), la mobilité (requalification de la RC1, prolongement du cheminement piéton continu le long des rives, ...), l'architecture (concours Musée du Léman, Halle des sports à Colovray, ...), ou l'environnement (renaturation de l'Asse et du Boiron...), etc.

Le calendrier identifié pour réaliser ce concept dans le rapport N° 155/2014 était le suivant :

- 2015 : lancement d'ateliers créatifs pour définir un concept général d'évolution des rives du lac ;
- 2016 : lancement d'une démarche adaptable, dont Rive-Est serait le premier projet à concrétiser.

3. Lancement du concept d'évolution des rives

Le 7 octobre 2015, afin d'assister le Service de l'urbanisme dans cette tâche, le cahier des charges pour la réalisation du concept d'évolution des rives du lac a été envoyé à cinq bureaux d'urbanisme ou de paysagisme invités à participer à l'appel d'offre.

Après analyse des offres reçues selon les critères inscrits au cahier des charges, le bureau Urbaplan était celui qui répondait le mieux aux besoins du projet. Il a donc été mandaté par le Service de l'urbanisme pour la réalisation dudit concept.

La démarche et le planning proposés sont les suivants :

Entre décembre 2015 et mars 2016	Phase de démarrage	Collecte des données de base et prise de connaissance des projets en cours, calage du calendrier général.
Entre mars et mai 2016	Diagnostic partagé	Réalisation d'un « atelier créatif » avec les services de l'Administration et deux « ateliers dynamiques » avec les acteurs locaux structurés principalement autour de la visite des sites. Les réflexions élaborées dans ces deux ateliers seront présentées à la Municipalité.
Entre mai et juillet 2016	Stratégie	Cette phase sera structurée autour d'une analyse du mandataire en collaboration avec le Service de l'urbanisme pour faire émerger les invariants, les potentiels et les secteurs clefs des rives. Deux ateliers de travail avec l'Administration et les acteurs locaux viendront enrichir cette analyse, la synthèse sera présentée à la Municipalité. Le plan SIG sera également mis en œuvre lors de cette phase.
Entre juillet et septembre 2016	Finalisation	Approfondissement et finalisation du concept. Les secteurs clefs feront l'objet de recommandations plus précises. Ces documents seront validés par la Municipalité puis présentés en séance publique à la population et aux acteurs locaux.

Les délais fixés dans le rapport N° 155/2014 ont dont été reportés d'environ 6 mois, ce dossier n'étant pas considéré comme une priorité dans le programme de législature en cours. Cependant, le calendrier général sera tenu puisque les documents finaux constitutifs du concept d'évolution (rapport et plan) seront remis courant automne 2016, la phase opérationnelle sur Rive-Est pouvant être lancée dès le dernier trimestre 2016.

4. Mise en œuvre du concept d'évolution des rives

Concernant Rive-Est, ce site étant d'ores et déjà considéré comme un secteur à forts enjeux, il sera traité en priorité suite à la validation du concept d'évolution. Comme usuellement, un crédit d'études sera demandé auprès de votre Conseil pour pouvoir lancer les études d'avant-projet et de planification qui devront être menées. La Grande Jetée est aujourd'hui soumise au plan de quartier « A Rive », en vigueur depuis 1973, qui n'est plus compatible avec les souhaits de développement actuels. Il pourrait donc être procédé à sa révision totale ou partielle avant de pouvoir réaliser un nouvel aménagement du site.

D'autre part, parallèlement à la mise en place du concept d'évolution, l'Hepia (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), en concertation avec le Service de l'urbanisme, a pris le secteur de Rive-Est comme terrain d'étude pour ses élèves de Bachelor. Ils ont ainsi développé des projets d'aménagement de ce site où l'hypothèse de travail retenue était l'enterrement du parking. Ces propositions fourniront des pistes de réflexion possibles pour la future restructuration. Une exposition publique des projets devrait être organisée au printemps 2016.

5. Incidences financières

Un montant de CHF 103'000.-, disponible sur le compte N° 420.5090.151.9148 lui-même dédié à l'étude d'un plan directeur auquel fait référence le rapport N° 155/2014, est alloué à la réalisation du concept d'évolution des rives, comme annoncé.

6. Aspects du développement durable

6.1. Dimension économique

L'attractivité des rives du lac est un enjeu économique majeur, pour le commerce comme pour le tourisme. La planification souple des projets permettra de gérer avec flexibilité les besoins en investissements publics au fil du temps, en complément des partenariats qu'il sera possible de nouer avec des opérateurs privés.

6.2. Dimension sociale

Les rives du lac sont, par excellence, des lieux d'escale et de rencontre. Leur capacité à accueillir dans de bonnes conditions une grande diversité d'usagers (de tous âges, personnes à mobilité réduite) et de pratiques (déambulation, rencontre, animation, manifestation, délasserement) doit être l'une de leurs qualités. La dimension sociale liée à l'espace public est donc un élément clé du présent rapport. Son amélioration ne peut que favoriser les interactions entre les usagers et encourager le lien social.

6.3. Dimension environnementale

La dimension environnementale est intégrée à deux niveaux : d'une part, dans la coordination générale de l'évolution des rives, qui vise à préserver et renforcer les atouts de ce site d'importance régionale, d'autre part, dans chacun des projets envisagés, pour garantir un bon équilibre entre usages humains et impact sur l'environnement.

7. Conclusion

Le concept d'évolution des rives du lac est en cours de réalisation. Il associe les services de l'Administration et les acteurs locaux dans le but d'enrichir ce document des attentes et des besoins des techniciens comme des utilisateurs du site.

La mise en œuvre de cette planification souple et capable de s'adapter au contexte particulier des rives du lac, permettra de trouver une réponse efficace à la valorisation de Rive-Est, en préservant son appropriation pour les diverses activités qui s'y déroulent déjà (puces, Beach Volley, aire de jeux, Village du lac à la pisciculture, édicules, etc.) tout en révélant ses potentiels encore mal exploités avec l'enterrement du parking et le réaménagement du site pour les piétons depuis le débarcadère jusqu'à la Grande Jetée. Ce secteur sera le premier traité dans la mise en œuvre du concept d'évolution des rives.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport municipal N° 254 concernant le lancement du concept d'évolution des rives,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 254 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Robert JENEFSKY « Pour l'enterrement du parking Rive-Est ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.- François Umiglia

Annexes

- Motion du 24 avril 2015 de M. le Conseiller communal Robert JENEFSKY et consorts, intitulée « Pour l'enterrement du parking « Rive-Est » »

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE
Date	Mercredi 10 février, à 19h00
Lieu	Salle des maquettes, Place du Château 3, 3 ^{ème} étage

Motion du Conseiller communal Robert Jenefsky pour l'enterrement du parking « Rive-Est »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

L'aménagement des rives du lac à Nyon a fait l'objet d'un débat public organisé par le Parti indépendant nyonnais et le journal "La Côte" en novembre 2014, au cours duquel la complexité de ce dossier s'est à nouveau confirmée, notamment en raison des éléments non maîtrisés par la Ville de Nyon. S'y ajoute le fait que l'aménagement de Rive ne figure pas dans les priorités actuelles de la Municipalité.

Néanmoins, les divers propos des intervenants laissaient supposer qu'il n'y ait pas d'obstacle juridique immédiat à l'enterrement du parking « Rive Est » car celui-ci ne touchant pas les rives elles-mêmes, n'est pas directement concerné par l'aménagement de celles-ci.

Avec l'enterrement du parking « Rive-Est » notre ville gagnerait une surface riveraine importante à ciel ouvert qu'elle pourrait rapidement mettre au profit de la population nyonnaise et de nos visiteurs, sans pourtant devoir sacrifier des places de parc pour voitures, qui restent nécessaires dans cette zone à vocation touristique. Je suis persuadé que la mise sous terre du parking « Rive-Est » est une solution optimale, quelque soit le futur aménagement définitif des rives du lac en cet endroit. Débarrassé des véhicules, cet espace important sera rendu à la population nyonnaise et dégagera une partie importante du bord du lac.

Autre avantage, l'enterrement du parking « Rive-Est » permettrait de supprimer le parking situé entre le restaurant « Ô Les Terrasses » et le débarcadère, au plus grand profit des promeneurs, et laissant la voie ouverte à de nouveaux aménagements et/ou activités, ainsi que la réfection du débarcadère lui-même, ce dernier n'étant plus adapté au nombre de passagers qui y transitent. Il pourrait, à titre d'exemple, être légèrement décalé vers le parking actuel et y inclure un espace plus adéquat pour Nyon Région Tourisme.

Quant à la surface située entre le bâtiment actuel de l'aviron et la pisciculture, elle pourrait être débarrassée des anciens WC publics, qui seraient logiquement enterrés avec le parking « Rive-Est », et ainsi offrir la possibilité de lancer un concours d'idées pour un aménagement digne de cet emplacement unique et merveilleux. Nous pouvons dès lors rêver d'une vraie place de fête, avec à terme un bâtiment simple, remplaçant avantageusement la tente qui y trône actuellement, une grande partie de l'année, au sud du bâtiment actuel de l'aviron.

Ce nouveau parking souterrain sera aussi une bonne solution pour la 2^e salle de l'Usine à gaz, car à ce jour aucune proposition n'a été faite pour faire face au besoin supplémentaire en places de parc découlant de cette nouvelle salle.

Je suis persuadé qu'il est temps de procéder à la mise en souterrain de ce parking afin de nous forcer à amorcer la réflexion sur l'aménagement des surfaces ainsi

rendues disponibles au risque de ne jamais rien faire en attendant le futur plan directeur des Rives du lac dont aucune date butoir n'est connue.

Osons construire la partie souterraine, laissons vivre la partie supérieure avec un aménagement minimum permettant une grande souplesse d'utilisation et prenons au moins une partie du destin de nos rives du lac en mains !

En conclusion, je charge la Municipalité de présenter une étude sur la construction d'un parking souterrain dans le secteur Rive-Est en remplacement des parkings à ciel ouvert actuels.

Je demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

Nyon, le 24 avril 2015

Robert Jenefsky
Conseiller communal